

Compte rendu de séance Séance du 23 Septembre 2016

L' an 2016 et le 23 Septembre à 20 heures 15 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , en Mairie sous la présidence de Madame GALOPIN Brigitte, Maire.

Présents : Mme GALOPIN Brigitte, Maire, Mme BOZONNET Véronique, M. RABUSSIER Gérard, M. LAFARGUE Jean-Luc, M. DEL PESO Jean-Michel, Mme CITERNE Fabienne, Mme CHAPUIS Stéphanie.

Absents excusés : M. RIBAUD Régis

Absent(s) : M. MARCHAL Jérôme

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 7

Date de la convocation : 16/09/2016

Date d'affichage : 19/09/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Cosne Cours Sur Loire
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme CITERNE Fabienne

Approbation des comptes-rendus des 11 juillet et 8 août 2016

Adoptés à l'unanimité.

Délibérations :

2016/25 Modification du correspondant défense.

Madame Le Maire informe l'assemblée de la demande de M. RIBAUD désirant ne plus être désigné comme correspondant défense suite à ses obligations personnelles qui ne lui permettent pas de mener ses fonctions comme il le souhaiterait.

Le conseil municipal après en avoir délibéré désigne Mme BOZONNET Véronique comme nouvelle correspondante pour la défense.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

2016/26 Mise à disposition de l'éclairage public au SIEEEN dans le cadre du transfert de compétence.

Vu la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et notamment ses articles L.1321-1 et suivants et L.5211-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Madame Le Maire rappelle que suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 12 septembre 2008, la compétence éclairage public a été transférée au SIEEEN par la commune.

Vu l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2008 portant adhésion de la commune de Saint-Loup,

Madame Le Maire expose qu'il convient dans ce contexte de mettre à disposition les biens nécessaires à l'exercice de cette compétence au SIEEEN, à titre gratuit, conformément aux dispositions de la Loi susvisée du 12 juillet 1999.

Madame Le Maire rappelle que la mise à disposition emporte transfert de l'ensemble des droits et obligations afférents aux biens concernés, à l'exception de celui d'aliéner. La propriété du bien demeure en effet du ressort de la commune.

La mise à disposition des biens et des éléments de passif affecté doit être réalisée à titre gratuit par le biais d'opérations d'ordre budgétaire.

Madame Le Maire propose l'adoption du procès-verbal de transfert des biens figurant au bilan du service, ainsi que les éléments de passif affecté afférents à ces équipements, établi en liaison avec les

services du trésorier, comptable de la collectivité, tel qu'annexé à la présente délibération.
Elle précise que ce projet devra être également adopté par le SIEEEN par voie de délibération des instances syndicales et ce dans les mêmes formes. Les biens mis à disposition dans le cadre de ce transfert de compétences demeurent inscrits à l'actif de la commune, propriétaire, au débit du compte 2423-Mises à disposition dans le cadre de transfert de compétence.
Madame Le Maire de la commune de Saint-Loup, collectivité remettante, considère qu'il convient de passer les écritures comptables annexées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de reporter sa décision à une prochaine séance de conseil.

Questions diverses :

Point sur la défense incendie.

Suite à la réception du nouveau règlement départemental, plusieurs endroits sont à remettre aux normes.

En priorité : -Les Menoux : installation d'un poteau incendie.

-Chauffour : Aménagement de la mare comme réserve d'eau.

-Plusieurs curages sont à faire: aux Goumards, Carré Charbonnier, Les Grands Maraoux.

Signalisation à faire également sur l'ensemble de la commune.

SIPL : Foyer rural.

La demande de subvention pour les travaux d'amélioration du foyer rural a été refusée.

École.

Fenêtres des classes: Les galets des fenêtres ont été changés par l'entreprise Chassiplast cet été pour un montant de 520 € HT.

Les poignées des fenêtres ne fonctionnant plus, l'entreprise Chassiplast propose un devis comprenant la fourniture et la pose pour un montant de 450 € HT.

Point sur l'école et la garderie.

Effectif de la rentrée 2016 : 12 CP - 14 CE1 soit 26 élèves. (2 élèves de plus qu'à la rentrée 2015).

Effectif du RPI : 125 élèves pour 110 à la rentrée 2015.

Travaux du Ru de Saint-Loup.

Le commencement des travaux est prévu début octobre.

Le devis de l'entreprise arbres et jardins 2001 retenu pour les travaux s'élève à 10 132.80 €

La subvention demandée à l'agence Loire et Bretagne est estimée à 6755 €.

Bulletin municipal.

Première élaboration du contenu:

- Budget
- Manifestations 2016
- Habiter mieux
- Parcours de la citoyenneté
- Agent recenseur et modalités
- Calendrier des associations
- État civil

Point sur le personnel communal.

Départ en retraite pour invalidité de M. SCHELL au 23 août 2016.

Fermeture de son poste et ouverture d'un poste d'adjoint technique 2ème classe suivies de la mise en ligne de l'offre d'emploi (délai 2 mois après accord du CT du centre de gestion).

Prolongation du CDD de M. Patrick Bourgeois.

Recrutement de Mme Marina BLANQUART en contrat d'avenir au 5 septembre 2016 pour un an reconductible comme agent technique.

Point sur les finances.

Mme Le Maire fait un état des lieux sur les finances de la commune à ce jour.

Prix et qualité de l'eau : rapport annuel.

Prix : 120 m3 = 290.11 €

Territoire : 6048 habitants

Exploitant : Véolia

Production : 8 ressources

Distribution : 271 km

Qualité : Bonne

Assainissement école/mairie.

L'étude est faite et réglée.

Une demande de DETR reste à faire pour ce dossier.

Des devis ont été demandés à l'entreprise Rabereau et à la société qui a fait l'étude.

Numérisation des documents d'urbanisme.

La Direction Départementale des Territoires de la Nièvre propose le téléversement de notre carte communale sur le Géoportail de l'urbanisme dans le cadre de leur mission d'accompagnement des collectivités territoriales.

Pour formaliser cette action, une convention sera signée.

Rampe d'accès au jardin du presbytère.

Métal Art propose un devis de 1320.00 € TTC pour la réalisation et la pose de cette rampe sous un délai de 6 semaines.

Repas des Aînés.

Plusieurs demande de devis sont en cours.

DCE 2016: 11 153 €

Baisse de -5% par rapport à 2015 due à l'aide de l'ensemble des communes de la CCLN pour Neuvy sur Loire et Annay suite aux intempéries de mai 2016. (Neuvy sur Loire : 3000 € - Annay : 3115 €)

Date du prochain Conseil : le 19 octobre 2016 à 20h15

Séance levée à : 21:45

En mairie, le 26/09/2016
Le Maire
Brigitte GALOPIN